



Conseil municipal du 19 décembre

Délibération n° 110-22

Objet : Adhésion à la Centrale d'Achat de la région
Auvergne Rhône Alpes

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID: 069-216901413-20221219-D110_22-DE

Date de convocation : 13/12/2022

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Véronique ZIMMERMANN

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Sébastien PONCET – Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Serge CAFIERO – Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Par délibération du 9 février 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de se constituer « centrale d'achat régionale » afin d'offrir aux acheteurs qui le souhaitent un outil efficace permettant de répondre aux enjeux de facilitation de l'acte d'achat, de sécurisation, d'optimisation des dépenses, et de facilitation de l'accès des PME et fournisseurs locaux aux marchés publics.

Au titre des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique, une centrale d'achat permet "d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs qui y adhèrent, l'acquisition de fournitures ou de services, la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services [...] ainsi que l'assistance à la passation des marchés [...]."

Ce dispositif confère à la région un rôle d'intermédiaire pour passer des marchés publics pour le compte d'autres acheteurs publics.

Les missions confiées à la Centrale d'achat régionale par l'Acheteur donne lieu à participation aux frais : frais de publicité et de procédure, frais liés à la mobilisation

d'agents en charge des marchés, et frais éventuels liés au I
assurer les prestations de la Centrale ou en cas de litige (AMO, avocat...).

Dans le cadre des démarches de rationalisation et d'optimisation des achats, il est proposé que la Ville adhère à cette centrale d'achat afin de pouvoir recourir aux fournisseurs sélectionnés par la Région lorsque cela s'avère opportun.

Le recours aux marchés de la centrale n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière, ce qui offrira une alternative à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et complétera notre offre actuelle de marchés propres à la Ville.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, cette participation aux frais est formalisée via une adhésion unique d'un montant de 500 €.

A noter que la commune reste libre de recourir ou non à la Centrale d'achat régionale pour tout ou partie de ses besoins à venir.

II. LA PROPOSITION

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la liste indicative des marchés en cours de la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes annexée ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale ;

Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat régionale, pour bénéficier des économies échelle rendues possibles par cet outil centralisé.

La commission *Ressources*, réunie le 05 décembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** l'adhésion à la Centrale d'Achat de la Région Auvergne Rhône Alpes
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout document afférent à cette délibération

Mornant, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

